



PLU Veauchette

Etat Initial de l'Environnement

29 Mars 2011

Cadre réglementaire et engagements politiques

Le Grenelle de l'environnement

Lutte contre le changement climatique : Urgence écologique

- > **Diminution des consommations énergétiques dans les bâtiments neufs et anciens**
- > **Développement des énergies renouvelables**
- > **Elaboration d'un nouveau modèle d'urbanisation durable**
- > **Priorité aux transports collectifs et au lien urbanisme – transport**
- > **Restauration de la biodiversité (corridors, trame verte et bleue)**
- > **Prévention des risques sanitaires (pollutions)**

Le SDAGE Loire Bretagne 2010 – 2015

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes (en cours)

- **Contraintes d'aménagement liées à la gestion de l'eau (débit de fuite, corridors d'écoulement, ...)**

Le SCOT Sud Loire

- **Préserve les espaces agricoles et naturels en limitant leur urbanisation (plan n°1)**
- **Limite la consommation d'espace**
- **Incite à la cohérence urbanisme – transport**
- **Participe à une meilleure gestion des ressources naturelles**
- **Incite à une meilleure prise en compte des risques et nuisances**

Politiques environnementales de Loire Forez

- **Plan Climat Territorial (en cours d'élaboration), politique déchets, SPANC, ...**

La sensibilité des milieux naturels

Géologie, topographie

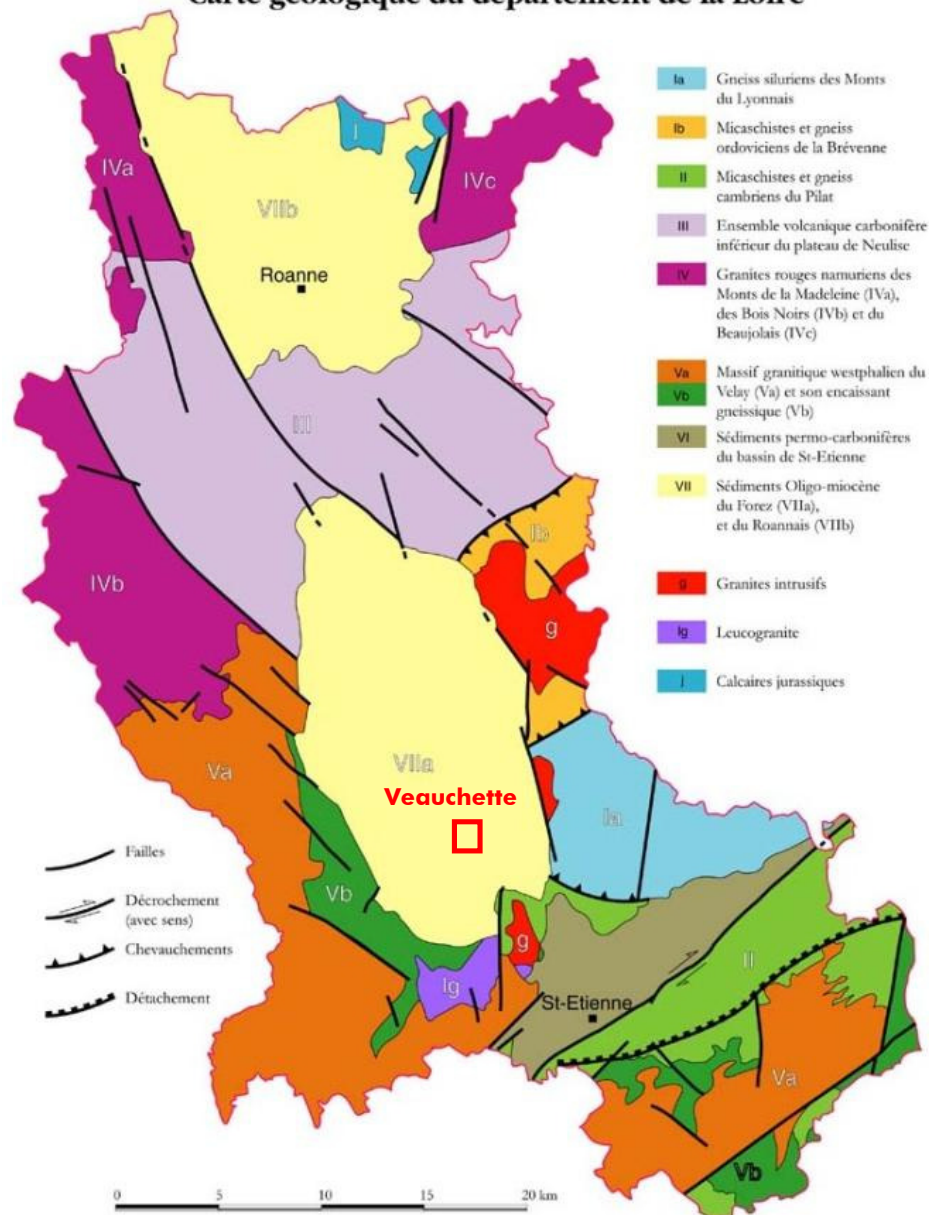
- Relief plat, seulement une vingtaine de mètres d'amplitude entre le point bas (350 m – fleuve Loire) et le point culminant (370 m - ouest)

- Les sols sont essentiellement des varennas (sables et argiles) et des chambons (à proximité du fleuve) reposant sur des alluvions

⇒ **Mauvaise infiltration des eaux**

⇒ **Drainage en hiver, irrigation lors des sécheresses estivales**

Carte géologique du département de la Loire

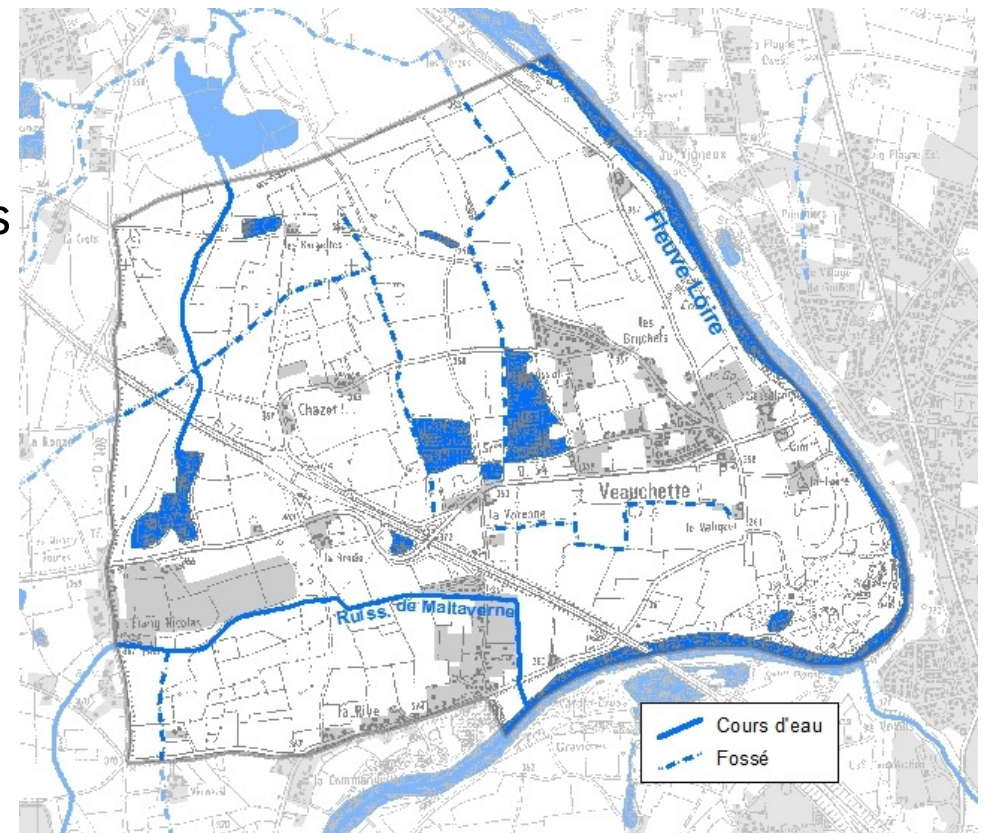


Sources : Université J. Monnet

Hydrographie / hydrologie

- Bassin versant du Fleuve Loire
- Un élément majeur qui s'écoule du Sud au Nord : Le Fleuve Loire et des cours d'eau de faible importance
- Présence de quelques fossés
- Anciennes gravières réhabilités en étangs

⇒ **Enjeu de protection contre les inondations**



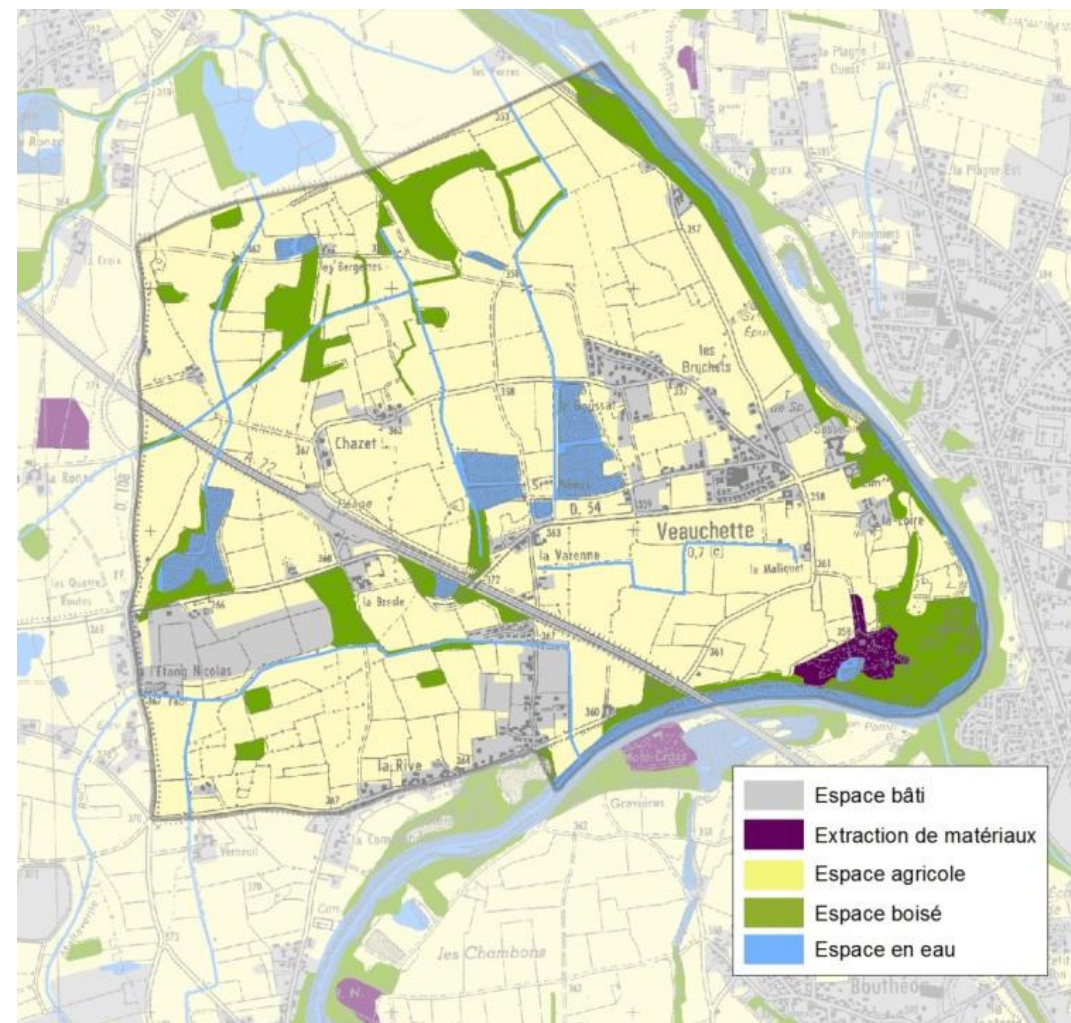
Couverture végétale

(Spot Thema 2010)

Les espaces **non urbanisés** :
664 ha

soit **87 % de la commune**

- espaces agricoles : 537 ha (71 %)
- espaces boisés : 80 ha (10 %)
- espaces en eau : 46 ha (6 %)

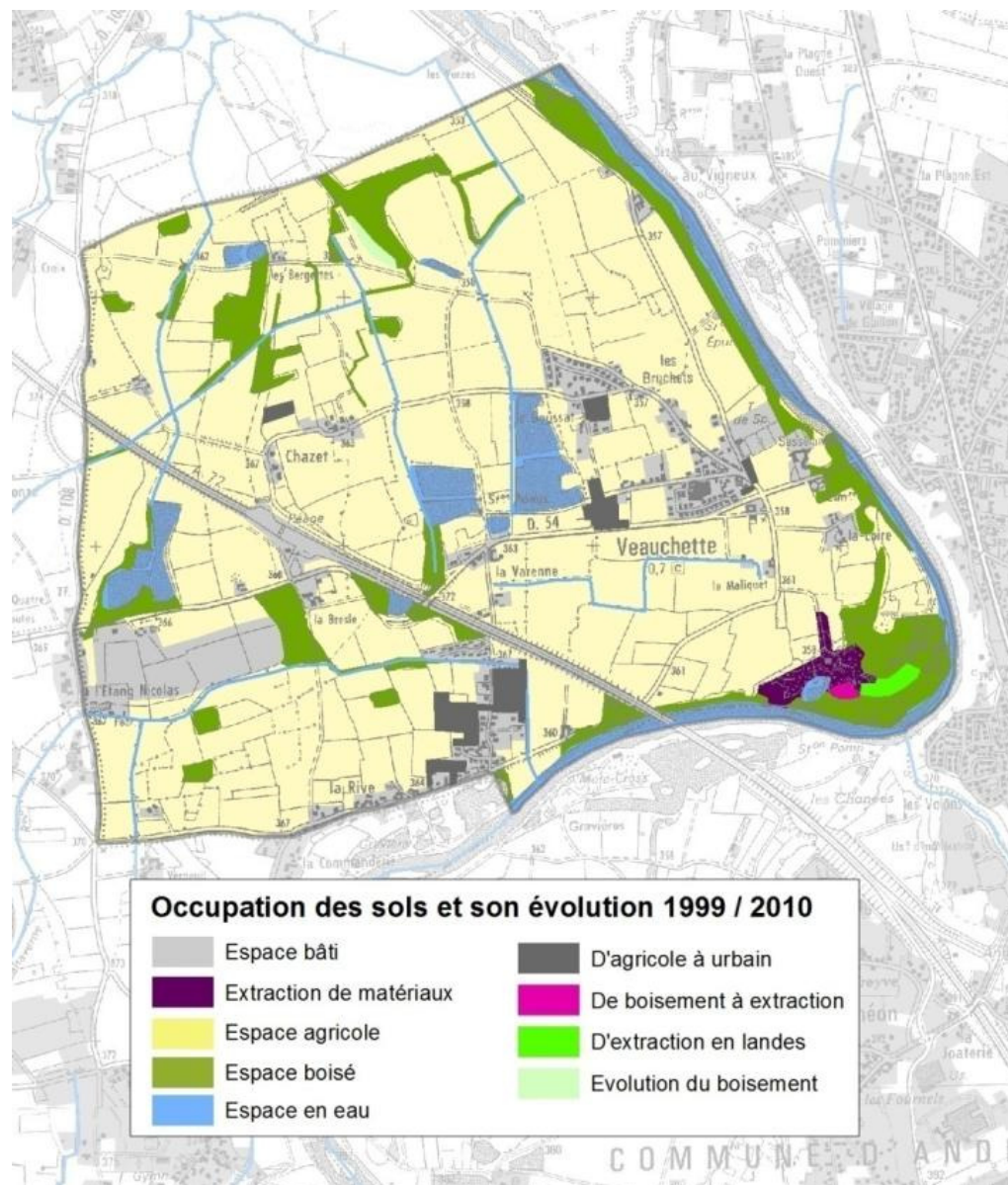


Couverture végétale

Evolution (Spot Thema 1999 / 2010)

- 11 ha agricoles ont été urbanisés (pavillonnaire)
soit – 2% en 10 ans
(sur le Scot Sud Loire, les espaces agricoles : -1,3 %)
- 0,6 ha de boisement à extraction
- 1,6 ha d'extraction en landes
- 1 ha de boisements évoluant

Une consommation des espaces agricoles plus importante que sur l'ensemble du Scot Sud Loire mais située à proximité des espaces déjà construits => pas de mitage

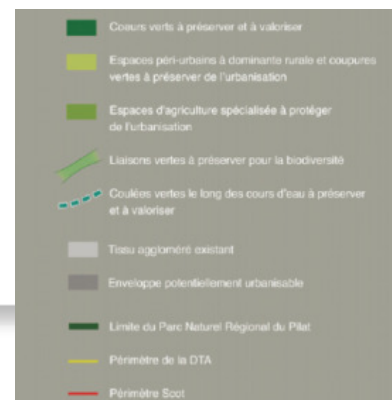


Couverture végétale dans le Scot Sud Loire

- **L'Est de la commune est identifié comme espace d'agriculture spécialisée à protéger de l'urbanisation**
(extension urbaine très limitée à justifier)

- **L'Ouest est identifié comme espaces périurbains à dominante rurale et coupures vertes à préserver de l'urbanisation**
(extension urbaine limitée à justifier)

- **le long du fleuve Loire, la ripisylve présente un fort intérêt paysager, hydrologique, biologique et sur la qualité des eaux. Celle-ci est identifiée dans le Scot Sud Loire comme coulée verte à protéger de toute construction.**
(emprises non constructibles le long)



Les espaces agricoles

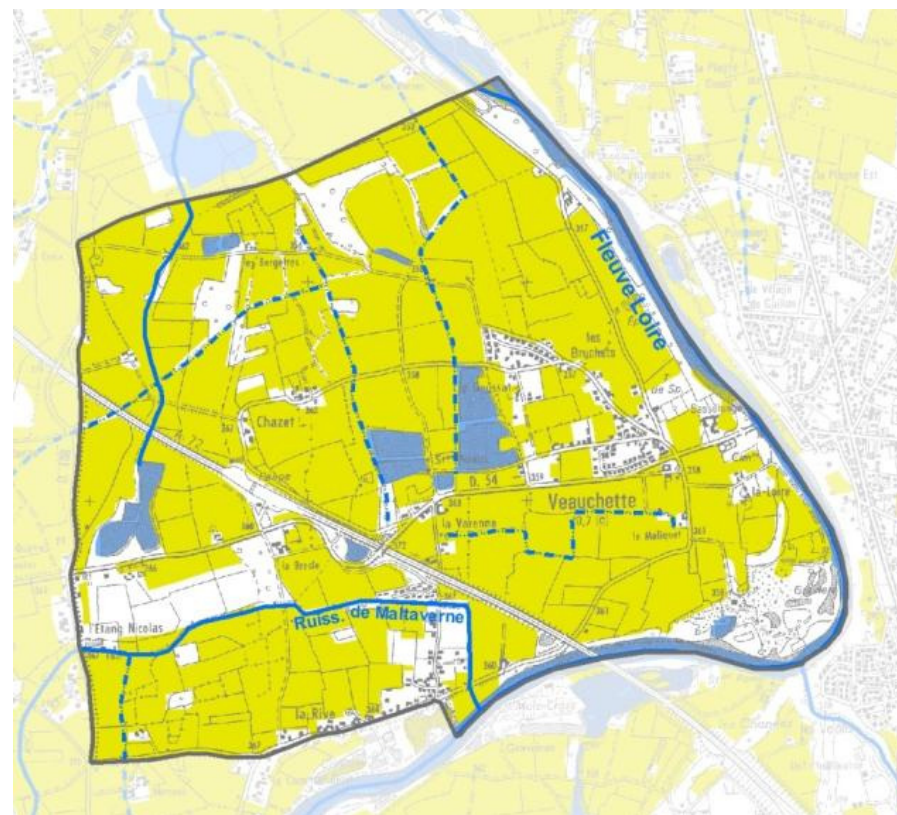
SAU : **443 ha** pour 12 exploitations dont 6 professionnelles* (RGA 2000)

Présence équivalente entre cultures et pâtures

- **La partie Est** (zone des chambons) est identifiée dans le Scot Sud Loire comme **espace d'agriculture spécialisée à protéger de l'urbanisation**

- **La partie Est** (zone de varennnes) est identifiées en **Espaces périurbains à dominante rurale et coupures vertes à préserver de l'urbanisation**

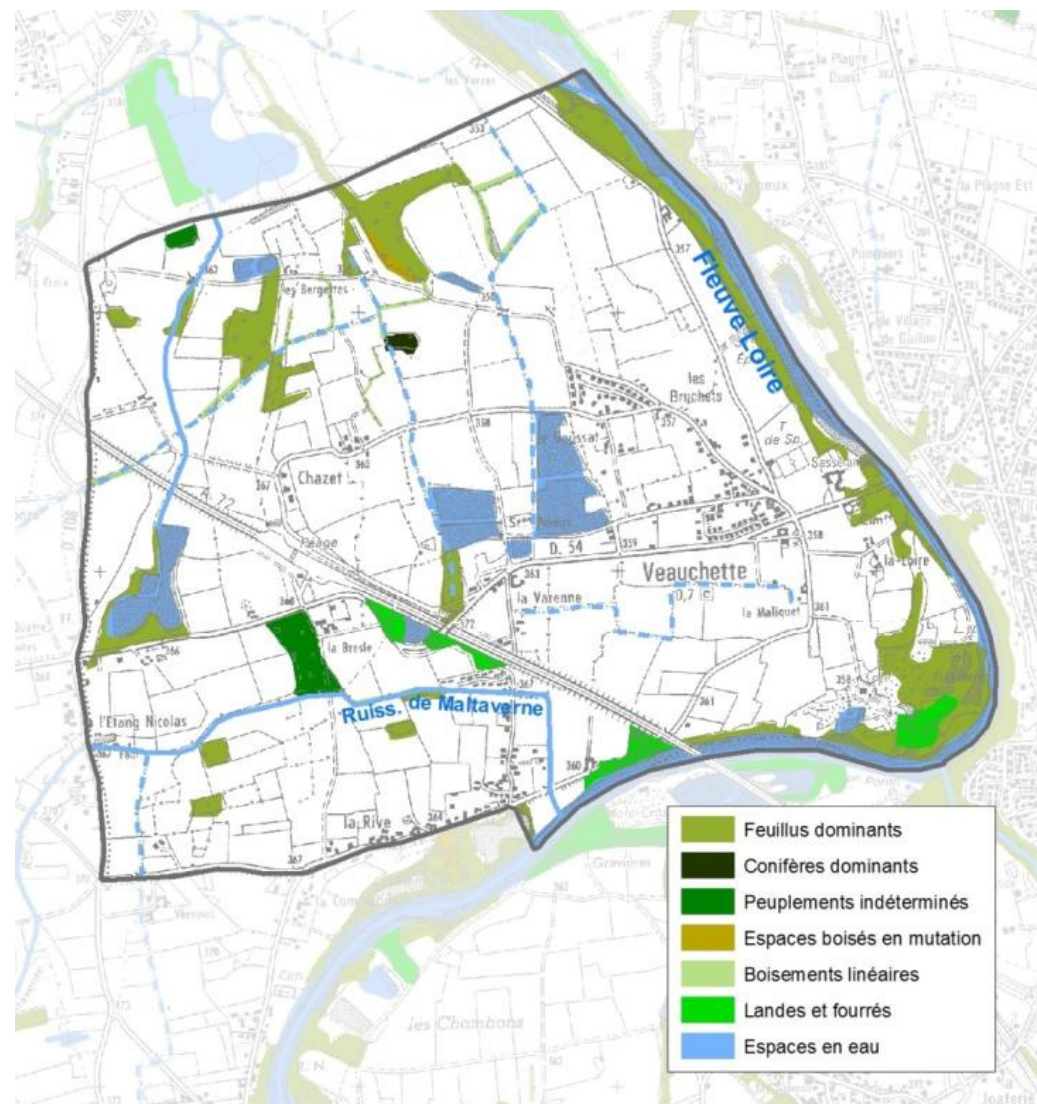
**Exploitation agricole professionnelle : Exploitation suffisamment importante pour assurer à l'agriculteur une activité principale et un niveau de revenu lui permettant de faire vivre sa famille*



Les espaces boisés

Ils sont résiduels, **seulement 10% du territoire.**

- Principalement des feuillus (saules, aulnes, robiniers, ...)
- Des entités remarquables:
 - la ripisylve du fleuve Loire avec notamment la boucle de Veauchette (roselière)
 - les boisements des Bergettes
 - des haies arborées ou arbustives



Le patrimoine naturel

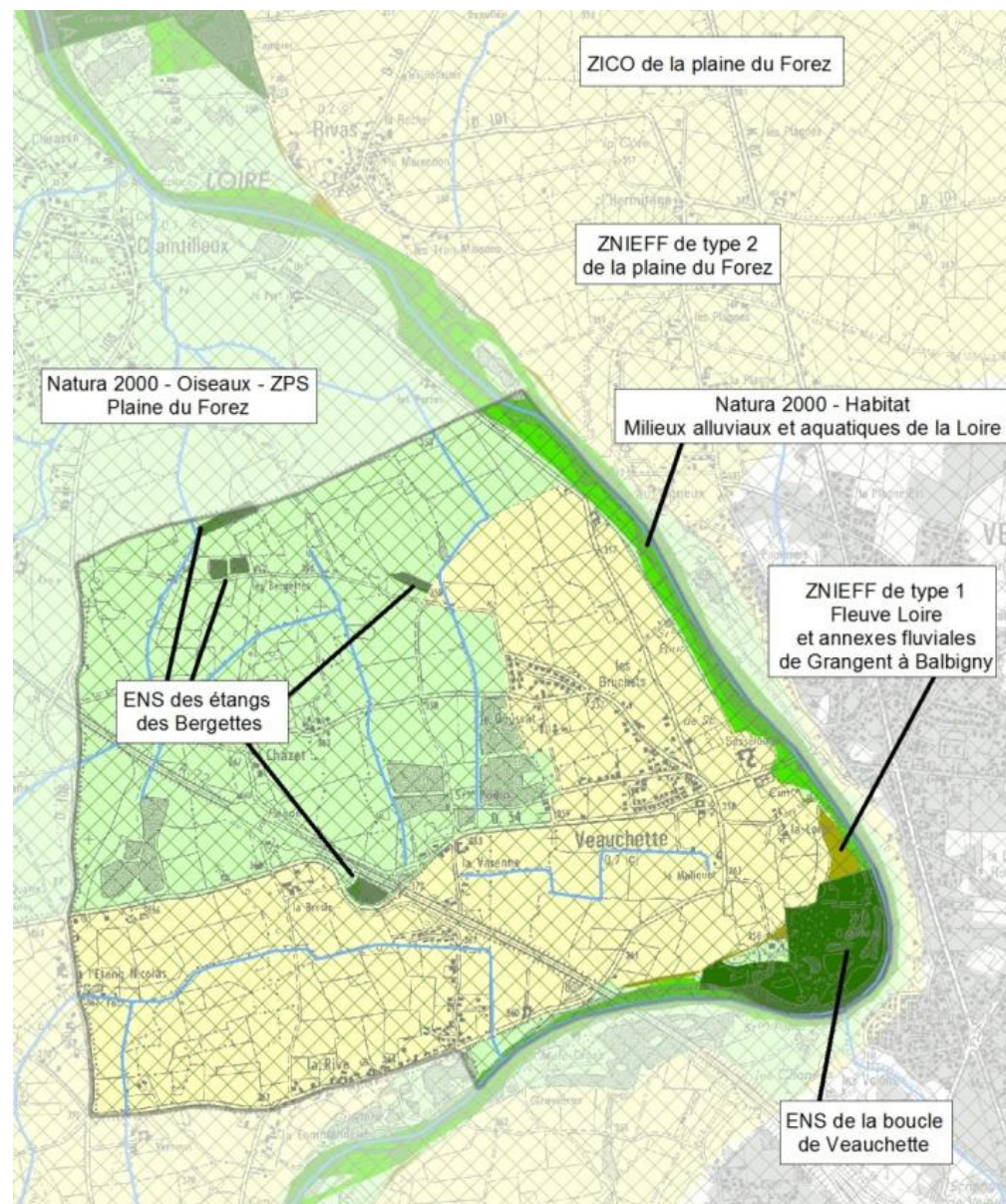
Enjeux majeurs :

- **ZNIEFF type 1 du fleuve Loire**
- **ENS de la boucle de Veauchette et des étangs des Bergettes**
- surtout les **zones Natura 2000** (SIC milieux alluviaux et aquatique de la Loire et ZPS plaine du Forez) avec documents d'objectif (DOCOB) à prendre en compte dans le PLU



Evaluation environnementale

Si le projet de PLU est susceptible de porter atteinte de manière directe ou indirecte à l'intégrité des sites



Le patrimoine naturel



Héron cendré



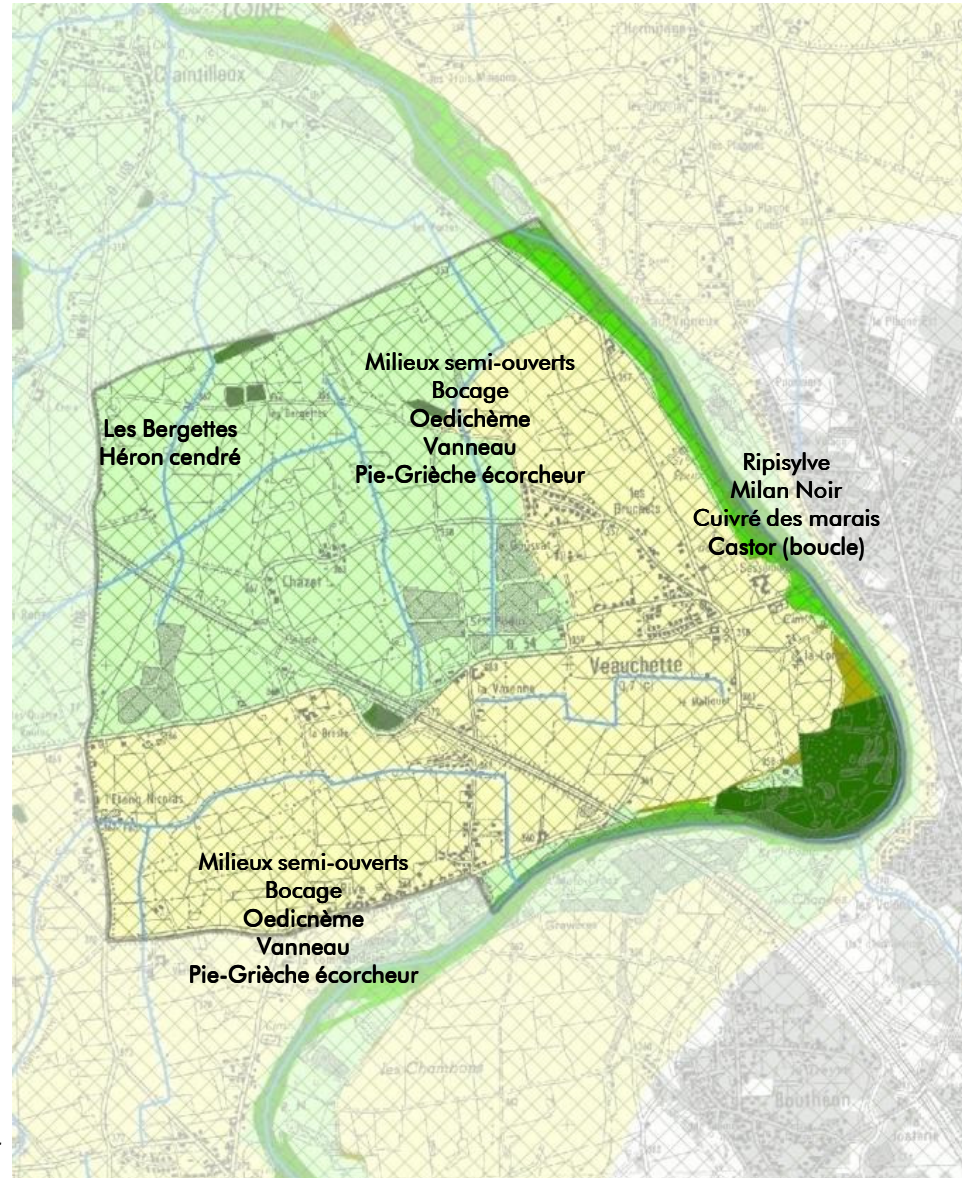
Vanneau



Oedicnème



Pie-Grièche écorcheur



Milan noir



Cuivré des marais



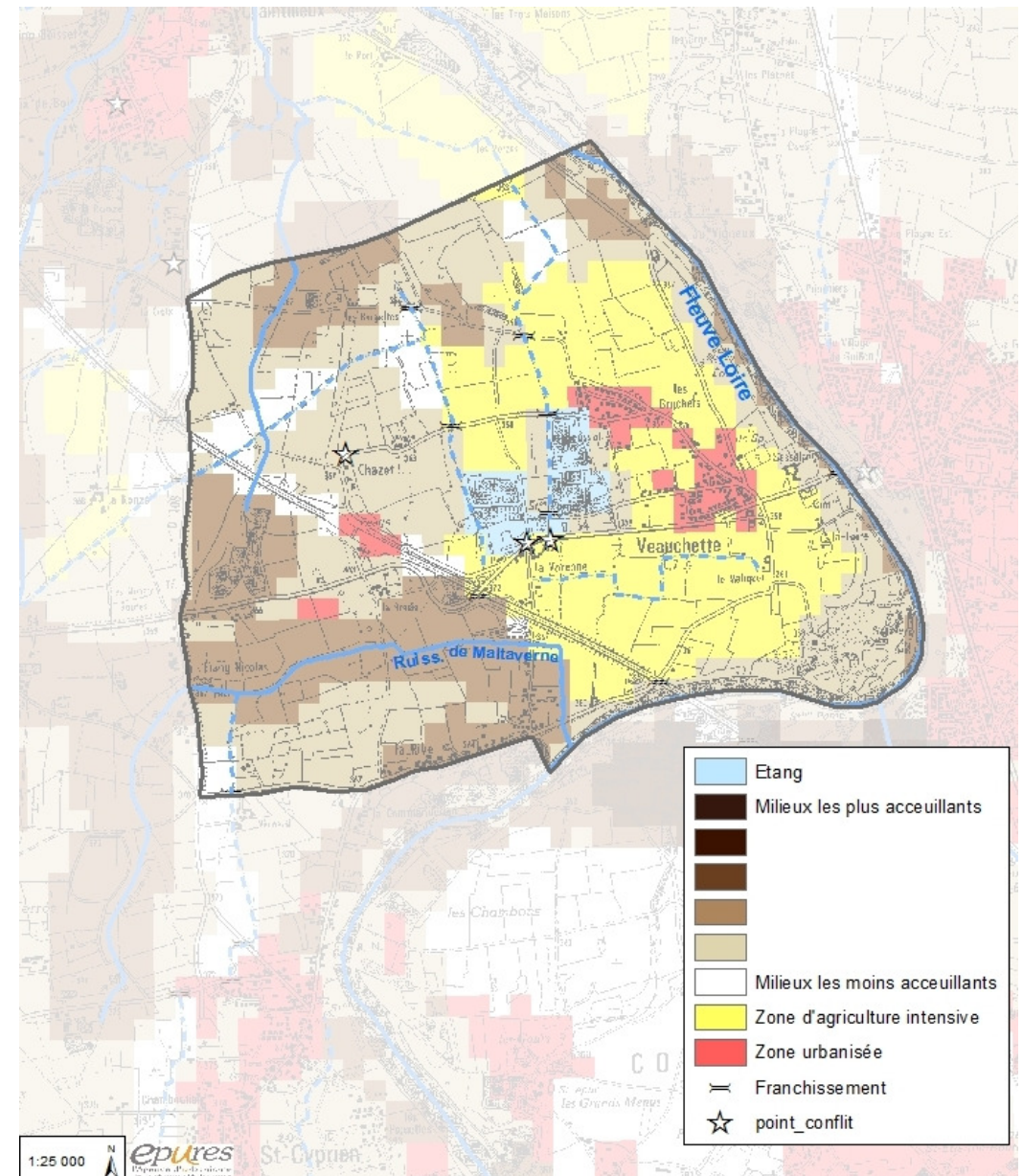
Castor

Le patrimoine naturel

Veauchette n'est pas concerné par une liaison verte du Scot Sud Loire.

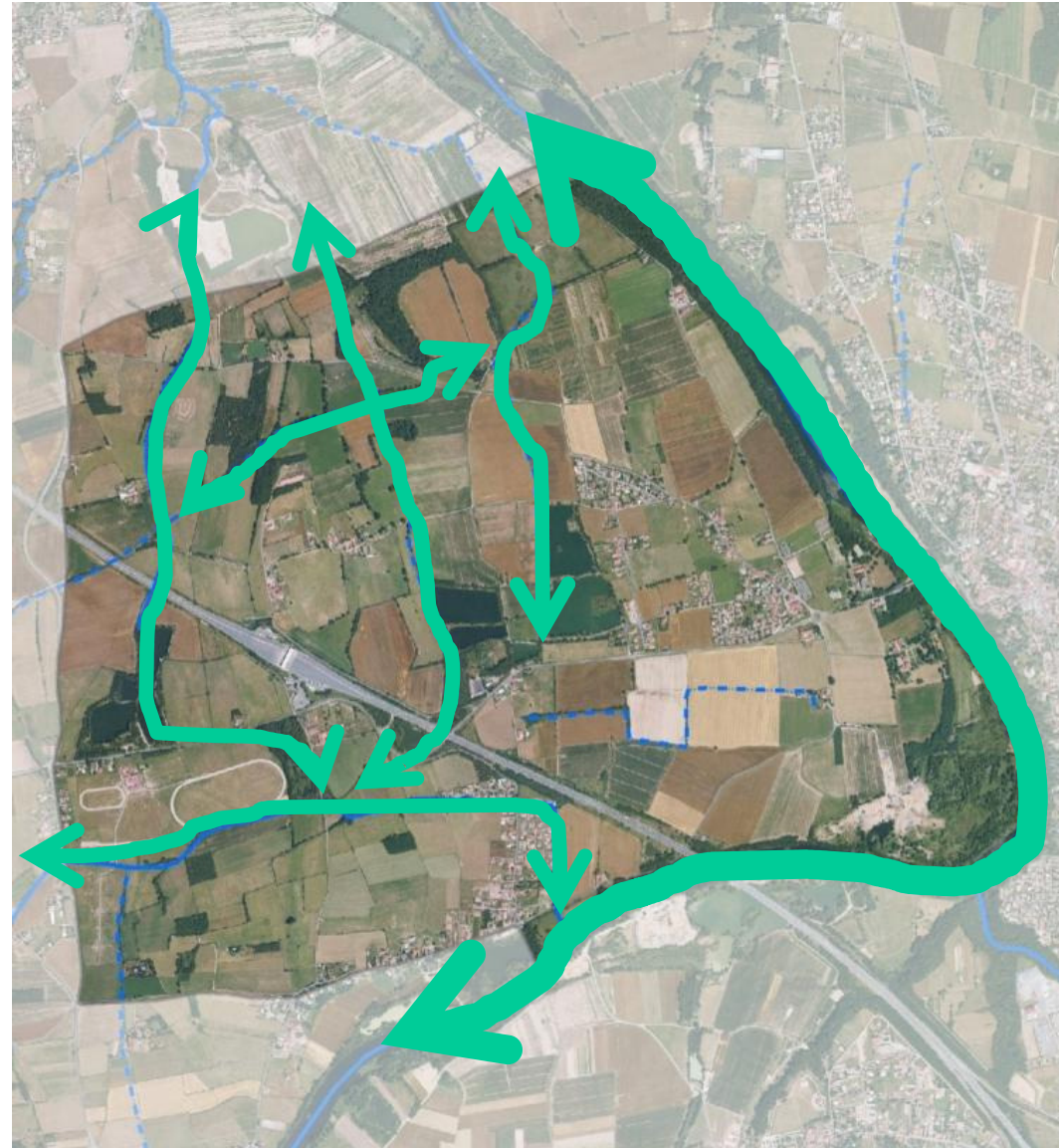
Néanmoins, présence de milieux accueillants permettant les déplacements de la faune (cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes)

=> Nécessité de maintenir cette trame verte et bleue (biodiversité, cadre de vie, espaces de loisirs...)



Le patrimoine naturel

**Les liaisons
vertes
potentielles
de Veauchette**



Les risques majeurs

Les risques naturels

- Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle
 - neige en 1982 et inondation en 1983 (2), 1997 (2), 2003 (2) et 2008).
- Un PCS et un DICRIM réalisés
- Le Préfet dans le DDRM : identifie 2 risques naturels pour Veauchette

Le risque mouvement de terrain et le risque inondation

Mouvement de terrain lié aux érosions de berges le long du fleuve Loire et au phénomène de gonflement – retrait (modification de la teneur en eau) des sols argileux

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions. Carte d'aléas en cours de réalisation par le BRGM

⇒ **Etude de sol préalable aux projets avec prescriptions constructives**



Exemple de dégâts liés à ce phénomène - Source : www.argiles.fr

Inondation

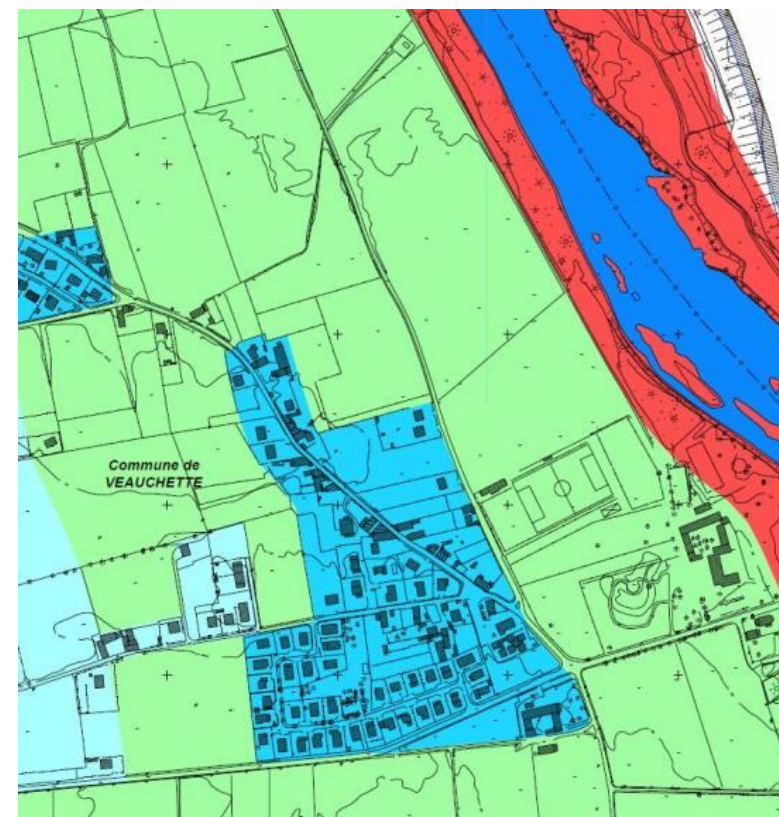
-PPRNPI sur le fleuve Loire (**zonage avec contraintes d'urbanisme**)

De plus, fort enjeu sur le ruissellement pluvial

Enjeu communal et solidarité amont – aval

⇒ **Intérêt d'un zonage pluvial à l'échelle communale**

⇒ **Prise en compte systématique dans les projets urbains** (limitation de l'imperméabilisation, stockage, allongement du chemin de l'eau...)



LEGENDE :	
	zone rouge (risques très élevés)
	zone bleue foncée (risques élevés)
	zone bleue claire (risques faibles)
	zone verte (expansion des crues)
	zone blanche (risques très faibles) (inondable pour une crue > Q100 ans)
	zone de ruissellement des affluents (inclus en zone blanche)
	zone quadrillée (zone protégée)
	limite de la zone réglementée du PPRNI

Le Pont d'Andrézieux. Crue de 1907.



Les risques technologiques

le DDRM recense

les risques liés au transport de matières dangereuses par route et canalisation et la rupture de barrage

Risque lié au TMD

Par route

- Peu d'information sur le volume, le type de produit qui transit
- Les axes concernés sont l'A72 et les RD 54 et 108

Par canalisation

- Une canalisation de gaz (rue de la Rive) dangereuse en cas de rupture avec risque d'explosion et d'inflammation du panache de gaz (servitude I3)

➔ **Maîtrise de l'urbanisation à proximité**

Pas de risque industriel sur la commune mais un risque présent sur les communes voisines (St-Cyprien, Veauche, Andrézieux-Bouthéon)

Les risques technologiques

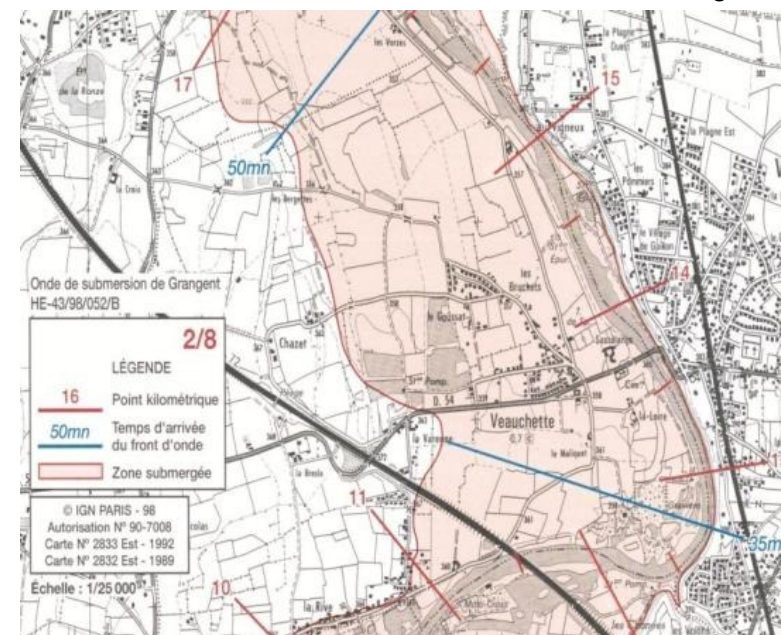
Risque de rupture de barrage

- **Grangent** (57 millions de m³)
distance d'environ 13 km / mur
- **Lavalette** (44 millions de m³) :
distance d'environ 40 km / mur

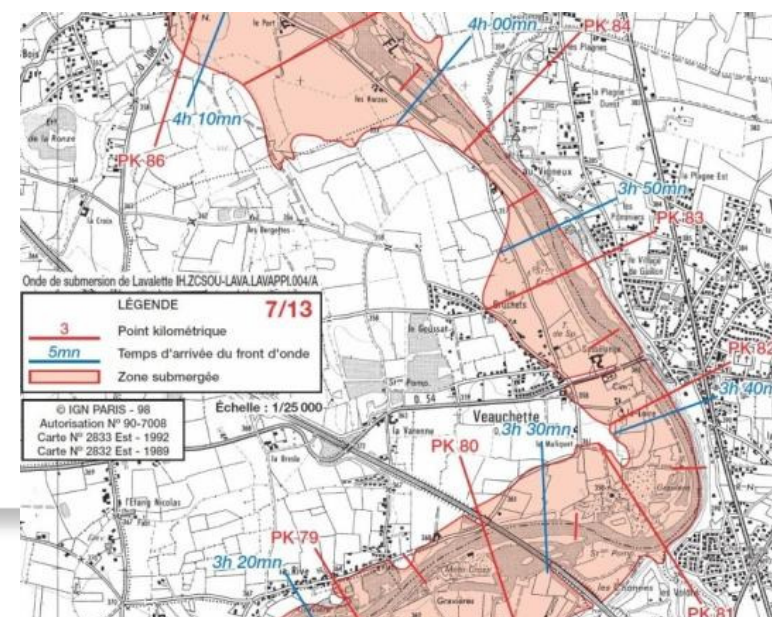
Onde de submersion très destructrice

Heureusement, risque faible de rupture
Visite décennale du mur de Grangent
prévue pour 2012

Extrait du PPI de Grangent



Extrait du PPI de Lavalette



La qualité de l'environnement

Qualité de l'air / Climat / Energie

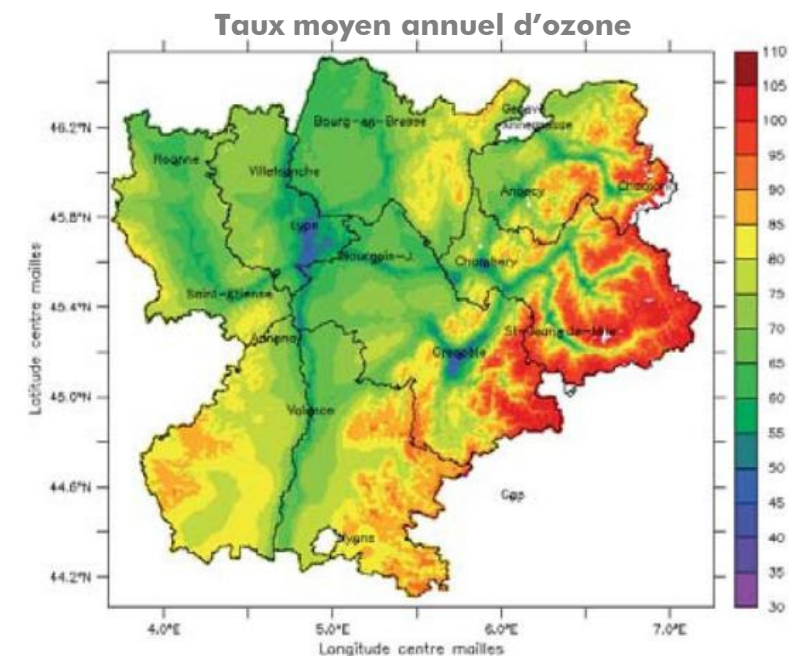
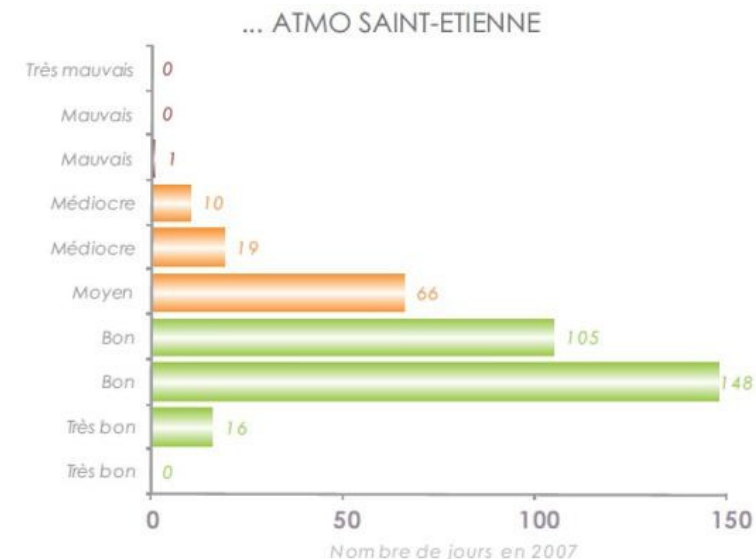
- Climat de type semi-continental (hivers froids et neigeux, étés chauds et secs) **modifié par le changement climatique**

- Pas de station de l'AMPASEL sur la commune

- Une **qualité plutôt bonne à préserver malgré l'ozone**

- Pics de pollution dans les zones urbaines

- Taux moyen annuel supérieur en zone de montagne

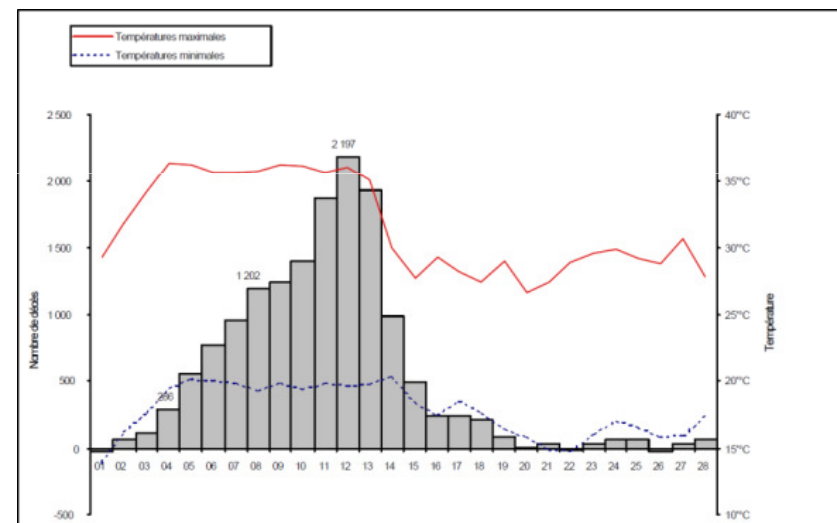
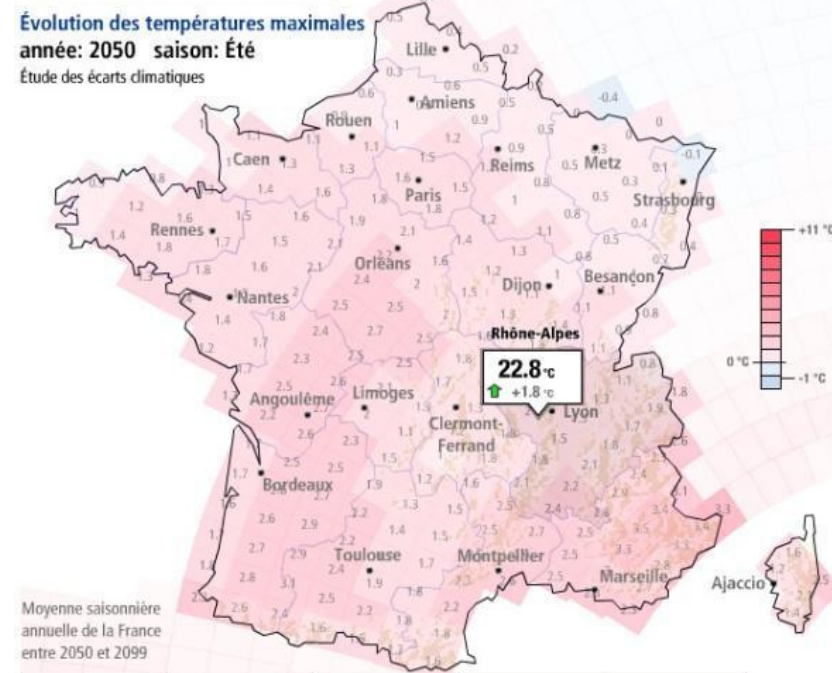


Qualité de l'air / Climat / Energie

- **Changement climatique** (réchauffement + multiplication des événements extrêmes)

=> **prise en compte dans l'aménagement et la construction**

- Prise en compte nécessaire du fait du Grenelle de l'Environnement, du Plan Climat Territorial de Loire-Forez (diagnostic des émissions de GES en cours) et de la hausse irrémédiable du prix des énergies fossiles.



Qualité de l'air / Climat / Energie

Le **Plan Climat Territorial de Loire-Forez** intervient à trois niveaux :

- directement sur son patrimoine propre (bâtiments, éclairages, véhicules, etc.)
- dans les domaines d'intervention de ses services (développement économique, habitat, transports, gestion des déchets, etc.)
- en soutenant et en fédérant les initiatives des autres parties prenantes (citoyens, associations, acteurs économiques, etc.).

Démarche en 2 temps :

Actuellement, **réalisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre** produites sur le territoire. (résultats prévus courant 2011)

Puis, Mise en place d'une stratégie territoriale définissant notamment les **objectifs en termes de réduction des émissions de GES et les actions à renforcer ou à créer pour les atteindre.**

Qualité de l'air / Climat / Energie

3 leviers :

⇒ **Limiter l'usage de la voiture particulière par un aménagement urbain facilitant les modes doux de déplacements (cheminements piétons, voies cyclables, pédibus ...)**

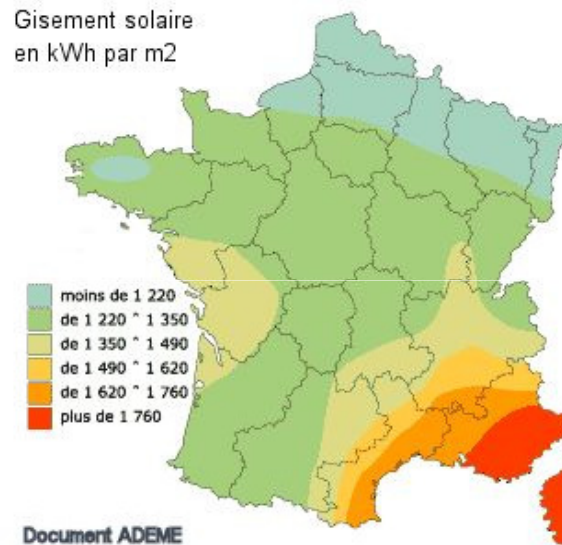
⇒ **Promouvoir un urbanisme, des formes urbaine, des constructions moins consommateurs en énergie (habitat groupé, réhabilitation thermique des bâtiments, éco-quartiers...)**

⇒ **Favoriser le développement des énergies renouvelables (bâtiments publics et privés)**



Exemple de bande cyclable sur Bonson

Gisement solaire
en kWh par m²



Document ADEME

La consommation moyenne d'un ménage (hors chauffage) est d'environ 3 500 kWh/ an

La ressource en eau

- Une alimentation en eau potable gérée par le syndicat des eaux d'Unias-Craintilleux-Veauchette et exploitée par la SAUR
- La production est basée sur 2 puits de captage du syndicat + importation du SIA Bonson, du SIE Vidrezonne et du SIVAP
- en 2009, une consommation domestique de 128 l/hab/j en augmentation de 8,75% par rapport à 2008. Un rendement du réseau de 82,5% (88% en 2008)
- La qualité de l'eau distribuée est normale pour les paramètres physico-chimique et moyenne pour la bactériologie
- Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable mis à jour suite à la sécheresse de 2003, a mis en évidence un **déficit d'eau** à l'horizon 2015 à l'échelle du Sud de la plaine du Forez
- Etude Loire Forez pour optimiser et sécuriser l'alimentation en eau potable de la plaine notamment par le **renforcement d'interconnexions**

⇒ **Amélioration des rendements des réseaux**

⇒ **Utilisation de l'eau potable à bon escient**

⇒ **Prévoir un développement en fonction de l'eau potable disponible**



Assainissement

- Une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011
- Un zonage d'assainissement et diagnostic de réseau en cours réalisé
- Un **assainissement non collectif à limiter** du fait de la qualité des sols

=> **Raccordement au collectif ou mise aux normes par le SPANC de Loire Forez**

- Un **assainissement collectif de bonne qualité** avec un traitement des eaux usées de Veauchette dans 2 STEP (860 EH et 160 EH)
- Travaux sur le réseau pour limiter l'apport d'eaux parasites.

Qualité de l'eau des rivières

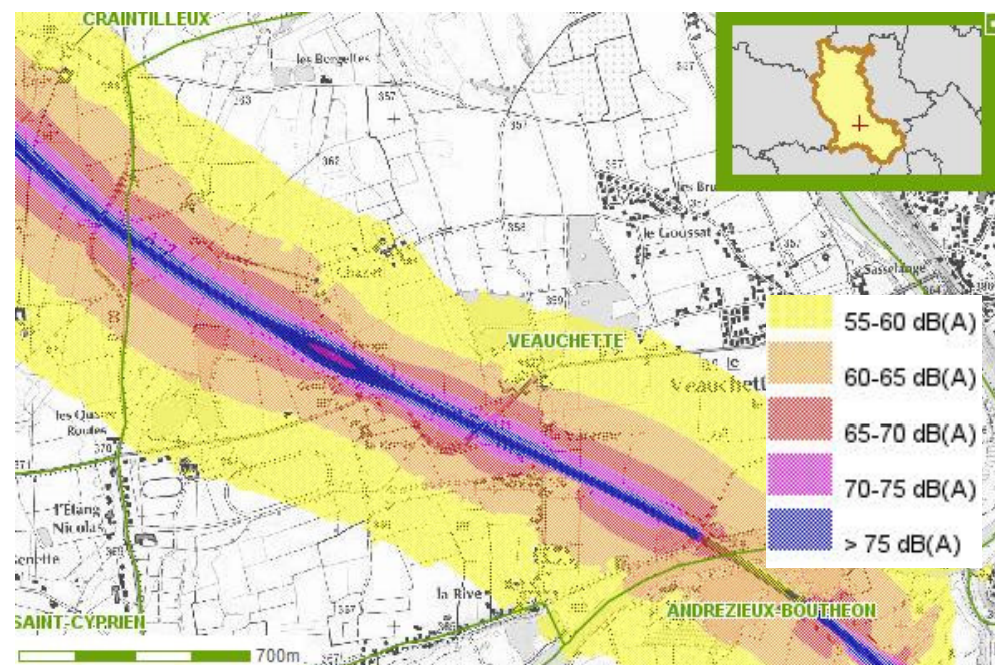
- Peu de données sur les petits cours d'eau, seulement sur le fleuve Loire dont la qualité est dégradée par le Furan (amélioration en cours) avec des concentrations de polluants surtout en période d'étiage
- Les politiques de gestion des eaux (SAGE, contrats de rivières) cherchent à atteindre d'ici 2015 le bon état écologique et chimique (DCE) demandé par l'Europe

Bruit

- 2 infrastructures routières identifiées comme bruyante par arrêté préfectoral :
 - l'A72 classée en 2^{ème} (avec des largeurs théoriques affectées par le bruit allant de 30 à 250 m de part et d'autre de la voie)
 - la RD 54 sur 450 m à partir de la limite communale avec Veauche est classée en 3^{ème} catégorie (100 m de part et d'autre de la voie)
- Suite à directive européenne, réalisation par l'Etat sur ces infrastructures d'une Cartographie de bruit stratégique et d'un PPBE (plan d'action pour réduire les nuisances et préserver des zones de calmes)

Pas d'inconstructibilité lié à cette nuisance, seulement des règles de construction

=> **Prise en compte dans la planification et les projets urbains**



Déchets

- Compétence communautaire Loire Forez (collecte ordures ménagères et tri sélectif, déchetterie fixe et mobile)
- Sur Loire Forez, une production de déchets ménagers d'environ 283 kg/an/hab en baisse de 3% par rapport à 2008 et une collecte sélective de 62kg/hab/an (+2%)
- Apport dans les points d'apports volontaires et dans 2 déchetteries à proximité de la commune (Sury-le-Comtal, St-Just-St-Rambert, Veauche (?))
- Un CET de Roche la Molière en fin de vie mais un syndicat d'étude (SYDEMER) créé pour retenir une filière de traitement et rechercher des sites potentiels

⇒ **Favoriser le principe des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)**

⇒ **Favoriser un urbanisme qui optimise la collecte et le tri**

Sols pollués

- **Aucun site BASOL** (sites pollués appelant une action des pouvoirs publics)
ou site BASIAS (anciens sites industriels potentiellement pollués)

Néanmoins, Veauchette fait partie de la zone à risque de 5km autour du site de l'entreprise Vitale Recyclage (incendie et diffusion dans l'air de PCB)

⇒ **Secteur sous surveillance (prélèvements dans les exploitations) et limitation du pâturage des bêtes en période hivernale (Veauchette ?).**

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SAU : Surface Agricole Utilisée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

NATURA 2000 : réseau écologique européen

SIC : Sites d'Importance Communautaire

ZPS : Zones de Protection Spéciale

DOCOB : DOcument d'Objectif Natura 2000

ENS : Espace Naturel Sensible

PCS : Plan communal de Sauvegarde

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation

PPI : Plan Particulier d'Intervention

ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

GES : Gaz à Effet de Serre

AMPASEL : Association de Mesures de la Pollution Atmosphérique de Saint-Etienne et du Département de la Loire

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

AEP : Alimentation en Eau Potable

STEP : Station d'Épuration

EH : Equivalent Habitant

DCE : Directive-Cadre sur l'Eau

CET : Centre d'Enfouissement Technique

SYDEMER : SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MEnagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

BASIAS : Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

PLU Veauchette

Etat Initial de l'Environnement

29 Mars 2011